

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 7
 votants 11

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Elvina SAVIOUX

Absents : Brigitte ARNAUD, Éric DOURNON, Valérie MARTINET et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Mariane MICHEL, Éric DOURNON à Michel VACCON, Valérie MARTINET à Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Marché de prestation d'Agence de presse – Station Village de Vaujany : attribution du marché

Par délibération en date du 10 juin 2022, le Conseil a décidé de lancer deux consultations de prestations intellectuelles :

- désignation d'une agence de presse pour une durée de 12 mois, reconductible 2 fois sur décision expresse soit une durée totale maximale de 3 ans à compter de la notification du marché
- désignation d'une agence en charge de la communication digitale pour une durée de 12 mois, reconductible 2 fois sur décision expresse soit une durée totale maximale de 3 ans à compter de la notification du marché

La consultation relative à la désignation d'une agence de presse a été lancée selon une procédure adaptée en application des dispositions des articles R.2123-1-1°) du Code de la Commande Publique et publiée aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné.

La date de remise des offres était fixée au **12 septembre 2022 à 12h00**.

Deux (2) offres ont été remises dans les délais :

- Links communication
- RevolutionR

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- Prix de l'offre pondéré à 50 %.
- Valeur technique pondérée à 50 %.

La copie du rapport d'analyse des offres est remise en séance.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide d'attribuer le marché pour la désignation d'une agence de presse pour une durée de 12 mois, reconductible 2 fois sur décision expresse à la société Links Communication – 1902 Avenue de Genève – 74700 SALLANCHES pour un montant annuel de 54 400 € HT soit 65 280 € TTC ;

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Publié le 13/10/2022

ID : 038-213805278-20221007-12_071022_06-DE

SLOW

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6226 du budget M4 de l'Office de tourisme ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature du marché de désignation d'une agence en charge de la communication digitale.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

